

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 7 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 1 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Driss SAÏD, Jocelyn BUREAU pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Frédérique SIMON

DÉLIBÉRATION : 2024-153

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN - THÉÂTRE, ONYX SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL MENTION "ART ET CRÉATION POUR LES ARTS CHORÉGRAPHIQUES ET CIRCASSIENS » L'ÉTAT - DRAC, ET LE DÉPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE ANNÉES 2024-2027

DÉLIBÉRATION : 2024-153
SERVICE : DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN - THÉÂTRE, ONYX SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL MENTION "ART ET CRÉATION POUR LES ARTS CHORÉGRAPHIQUES ET CIRCASSIENS » L'ÉTAT - DRAC, ET LE DÉPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE ANNÉES 2024-2027

RAPPORTEUR : Frédérique SIMON

L'État et le Département de Loire-Atlantique manifestent leur volonté de soutenir le Théâtre municipal ONYX, scène conventionnée d'intérêt national mention « Art et création pour les arts chorégraphiques et circassiens » (décret n° 2017-432 du 28 mars 2017, et arrêté du 5 mai 2017), et considèrent que le programme d'actions présenté participe aux politiques culturelles en faveur du spectacle vivant, compte tenu de la capacité de sa direction artistique à :

- apporter un soutien significatif à des équipes artistiques, notamment celles du territoire d'implantation, par l'apport de moyens humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création (lieux, équipes techniques, financements) ;
- s'inscrire dans les réseaux de production et de diffusion favorisant la recherche de diffusion des créations soutenues ;
- porter une attention particulière au renouvellement des écritures et des formes d'adresse au public.

Le théâtre municipal ONYX s'engage à décliner ces objectifs en différentes actions dans les domaines de la diffusion, de l'action culturelle, des résidences d'artistes et de co-productions, en 2024-2025-2026-2027 et bénéficiera, de la part de l'Etat, du programme « Scène conventionnée », ainsi que de subventions annuelles de la part de l'Etat et du Département de Loire-Atlantique.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention entre l'Etat – DRAC, le Département de Loire de Atlantique et la Ville de Saint-Herblain définissant le partenariat pour la période 2024 à 2027 pour soutenir les actions portées par le théâtre municipal ONYX, et obtenir le label de scène conventionnée d'intérêt national mention « Art et création pour les arts chorégraphiques et circassiens ».
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture à la signer ;
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment la signature de la convention.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 07/10/2024

La secrétaire de séance

Le Maire

Frédérique SIMON

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 10/10/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 10/10/2024